

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20210507-DEL-2021-88-DE Date de télétransmission : 19/05/2021 Date de télétransmission : 19/05/2021

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 MAI 2021

DEL-2021-88

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité ' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT, MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice :

26

Présents:

12

Représenté par mandat :

Objet: FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET LES MARCHES SUBSEQUENTS ISSUS DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE

Exposé du Président,

Au cours de sa séance du 21 novembre 2014, le Bureau du SYANE a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le Syndicat, et l'a modifié au cours de sa séance du 28 janvier 2021.

Dans le même temps, et par une même délibération, le Bureau a approuvé l'adhésion du SYANE à ce groupement et a autorisé le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et les marchés subséquents issus de ce groupement de commandes.

Conformément au principe posé par la jurisprudence, il convient, pour l'autorisation donnée au Président de signer les marchés, de mentionner dans la délibération le montant prévisionnel de l'achat.

L'ensemble des collectivités, établissements et organismes ayant manifesté leur intérêt d'adhérer au groupement pour les contrats d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA qui représente un volume prévisionnel d'environ 160 GWh par an.

Selon le recensement des besoins en cours auprès de nouveaux membres, un lot pour des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA pourra être créé.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20210507-DEL-2021-88-DE Date de télétransmission : 19/05/2021 Date de réception préfecture : 19/05/2021

Le montant prévisionnel des marchés subséquents est évalué à environ 27 M€ TTC par an, ou 58,6 M€ TTC pour une durée prévisionnelle d'accord-cadre et de marchés subséquents de 2 ans et 2 mois, sur la base d'une estimation des consommations d'électricité.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A autoriser le Président à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE, pour un montant prévisionnel de 58,6 M€ TTC pour un accord-cadre d'une durée prévisionnelle de fourniture de 2 ans et 2 mois, soit 27 M€ TTC par an.

Adopté à l'unanimité.

e Président,

J.P AMOUDRY.

